

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 3, substituer au mot : « éléments », les mots : « informations ou pièces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement harmonisation la rédaction retenue au sein de ce même alinéa.